



G YMNASTIQUE V OLONTAIRE

**Siège social : MAIRIE de
01000 SAINT-DENIS-LES-BOURG**

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 4 septembre 2009

Vendredi 4 septembre 2009, les membres de l'Association de Gymnastique Volontaire de Saint-Denis-lès-Bourg se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, à la salle du foyer de Saint-Denis-lès-Bourg.

L'Assemblée Générale est présidée par Madame Catherine BOUVIER, Présidente de l'association.

Il a été établi une feuille de présence, signée par tous les membres présents, qui demeure annexée au présent procès-verbal.

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

Accueil par la Présidente
Rapport moral
Rapport financier
Renouvellement du Bureau
Présentation de la saison 2009-2010
Questions diverses

ACCUEIL PAR LA PRESIDENTE

Catherine BOUVIER, Présidente de l'association de G.V de Saint-Denis-lès-Bourg ouvre la séance, souhaite la bienvenue et remercie de leur présence les membres de l'association et toutes les personnes qui ont bien voulu assister à cette Assemblée Générale Ordinaire.

Elle remercie plus particulièrement Monsieur Alain JOSSERAND, Maire-adjoint qui remplace Madame Catherine PARIS, maire-adjointe chargée de l'animation locale et Madame Madeleine RODIGER, représentant le Pôle socio-culturel en l'absence d'Olivier MOLE.

La Présidente remercie tous les membres du bureau pour leur travail tout au long de l'année précédente et passe la parole à Madeleine RODIGER qui représente le Pôle socio-culturel, et qui est par ailleurs salariée au Comité Régional du lyonnais de la Fédération Française d'Éducation Physique et de Gymnastique Volontaire.

Madeleine RODIGER annonce que l'ouverture officielle du pôle socio-culturel est prévue le 7 septembre 2009 dans les locaux provisoires mis à disposition par la mairie, rue des écoles.

Elle rappelle également la date du forum des associations, le 5 septembre 2009 où 30 associations de la commune seront représentées.

Le pôle se met en place progressivement, avec plusieurs objectifs : soutien et lien avec les associations et les habitants : échanges, renseignements, etc.... Elle invite tous les habitants à passer se renseigner (ouverture du mardi au samedi matin)

6 commissions seront mises en place, sur différents thèmes, ouvertes à tous les habitants de Saint-Denis.

Par ailleurs, elle confirme au Bureau de la GV que le pôle leur apportera une aide, en particulier pour la gestion des inscriptions. Elle peut par ailleurs apporter des renseignements quant aux formations proposées aux animatrices dans le cadre de son emploi au Comité régional de l'EPGV.

RAPPORT MORAL

Catherine BOUVIER reprend les grandes lignes de la saison 2008-2009. L'association comptait 365 licenciés, dont 20 hommes, la majorité étant domiciliés à Saint-Denis (225). L'effectif est en augmentation par rapport à l'année 2007-2008 et a atteint son niveau maximum.

Catherine BOUVIER présente ensuite les activités organisées par l'association, hors cours de gym, lors de la saison écoulée :

-Début Janvier 2009, la traditionnelle galette des rois a rejoint environ 90 personnes. Cette soirée très conviviale est très appréciée des licenciés et permet de discuter, de faire connaissance.

-Week-end randonnée :

Ce week-end, programmé les 27 et 28 juin 2009, avec hébergement au Chalet des Loges au Petit Abergement a été annulé en raison du nombre insuffisant d'inscriptions : 6 inscriptions ! pour une capacité d'hébergement de 58 personnes.

Il semblerait donc que les adhérents de la GV Saint-Denis ne soient pas intéressés par ce type de manifestation. Celle-ci ne sera donc pas renouvelée cette année.

Par contre, il faut tout de même savoir que les arrhes versés pour la réservation du chalet sont perdus pour l'association ...

Madame Marie Thérèse ANDRE, maire-adjointe au développement durable, profite de l'intervention concernant le week-end randonnée pour rappeler que la commune de Saint-Denis inaugurera ses sentiers pédestres samedi 12 septembre 2009. Rendez-vous à 14 h devant la salle des fêtes.

RAPPORT FINANCIER

Claudine GUILBERT, Trésorière, présente le bilan financier de la saison 2008-2009. Elle précise que ce bilan a été vérifié et validé par Monsieur Christian GUERIN, commissaire aux comptes de l'association.

Elle rappelle que le livre de comptes est à disposition de tout licencié qui souhaiterait le consulter.

Montant des recettes : 29 248.21 €

Montant des dépenses : 24 962.04

Dont Salaires des animateurs et charges salariales : 17 977.15 €

L'exercice se termine donc avec un excédent de 4 286.17 €, ce qui permettra l'embauche de deux nouvelles animatrices et l'achat de matériel.

Vote et approbation du rapport moral et du rapport financier par l'assemblée.

RENOUVELLEMENT DU BUREAU

Présentation du bureau actuel :

- Présidente : Mme Catherine BOUVIER
- Vice-Présidente : Mme Sylvie LOISY
- Trésorière : Mme Claudine GUILBERT
- Trésorière-adjointe : Mme Carole BON

- Secrétaire: Mme Sylvie PERRADIN
- Secrétaire-adjointe : Mme Chantal BONNAT

Madame Carole BON ne se représente pas pour la saison 2009-2010. Les 5 autres membres du bureau souhaitent renouveler leur mandat.

Un appel à candidature est lancée à l'assemblée : pas de candidat.

Vote et reconduction des 5 membres du bureau qui se représentent.

PRESENTATION DE LA SAISON 2009-2010

Les cours reprendront dès le 7 septembre 2009 avec une fin programmée le 18 juin 2010.

Les modifications de cours pour la nouvelle saison sont les suivantes :

- Création d'un cours « seniors » le lundi de 10 h 30 à 11 h 30 avec Marie Claude DEBONI à la salle du foyer.
- Le cours de step du lundi de 20 h 30 à 21 h 30 sera assuré par Myriam POMMIER, à partir du 21 septembre 2009 en remplacement de Florence PANISSET.
- Le cours de gym du mercredi de 18 h à 19 h sera animé par Hélène JAGLE en remplacement de Marie Claude DEBONI.

Intervention d'une licenciée : le cours de step du mercredi soir est un cours débutants et il serait souhaitable qu'il le reste. Si les licenciées qui font du step depuis longtemps participe à ce cours, l'animatrice aura tendance à accélérer et à moins tenir compte des débutants ! Les personnes qui savent déjà faire du step doivent passer dans le cours du lundi soir.

Réponse des membres du bureau : Cette demande sera transmis à Florence DENIS afin qu'elle en tienne compte, en particulier dans le contenu de ses cours.

Cette année, le nombre d'adhésions ne dépassera pas celui de l'année dernière et les inscriptions seront closes dès que celui-ci sera atteint.

Le bureau a la volonté de recevoir ses licenciés dans de bonnes conditions. Le gymnase est un lieu agréable et fonctionnel, mais qui n'est pas extensible. Par ailleurs, au-delà de 50 personnes, il est difficile pour une animatrice de faire cours et surtout de corriger les postures de chacun.

Catherine BOUVIER rappelle les consignes à respecter lors des cours de gym et de step :

- Au gymnase, pour accéder à la salle d'expression corporelle, le passage par les vestiaires est obligatoire avec changement de chaussures : chaque licencié doit avoir une paire de baskets dédiée à cette activité.
- Apporter tapis de sol, bouteille d'eau.
- Prendre soin du matériel (qui est très honéreux) et le remettre dans les emplacements prévus à cet effet. Faire plus particulièrement attention aux bracelets lestés en repositionnant correctement les scratches à la fin de chaque cours.
- Repecter le code de la route sur les différents parkings.
-

Intervention de Julien CHARREL, animateur :

Monsieur CHARREL présente son cours qui a lieu le mardi soir de 20 h 45 à 21 h 45. Il travaille avec des cycles de 4 semaines : chorégraphie, renforcement musculaire, équilibre, souplesse, etc...

Son cours est basé sur le changement. Il est assez convivial et convient parfaitement aux personnes qui terminent leur travail tardivement.

La Présidente passe la parole à Monsieur Alain JOSSERAND, maire-adjoint

Mr JOSSERAND présente les excuses de Mr Jacques NALLET, maire de Saint-Denis-lès-Bourg et de Mme Catherine PARIS, maire-adjointe.

Il rappelle que la G.V. est une association importante dans la commune, en particulier en ce qui concerne ses effectifs, avec de nombreux adhérents domiciliés à Saint-Denis.

Mr JOSSERAND confirme la nécessité pour l'association de limiter ses effectifs, la salle d'expression corporelle n'étant pas extensible. Il y a une dizaine d'années, l'association ne comportait qu'une soixantaine de licenciés, pour arriver à 365 aujourd'hui !

Concernant les finances, il est nécessaire dans la mesure du possible, d'avoir un petit matelas, pour pouvoir envisager l'avenir de façon sereine : achats, salaires, etc...

Petit rappel : les subventions de la commune sont calculées selon différents critères et varient d'une année sur l'autre : nombre de licenciés, nombre d'habitants de Saint Denis, etc..

Mr JOSSERAND rappelle que les associations sont la vie de la commune et souligne l'importance de l'ouverture du pôle socio-culturel et son ouverture à tous les habitants.

Il retrace ensuite les grandes lignes de projets de restructuration de l'école et du centre village.

Mme LOISY, Vice Présidente, profite de l'assemblée générale pour demande à Mr JOSSERAND s'il ne serait pas possible d'avoir un local ou un placard fermé dans la salle du foyer pour stocker le matériel, ceci afin d'éviter les dégradations. Mr JOSSERAND prend note et demande à ce qu'un courrier soit adressé à la mairie.

Après avoir interrogé l'assemblée sur d'autres questions éventuelles ou remarques, la Présidente clôt l'assemblée générale et invite toutes les personnes présentes à prendre le verre de l'amitié.

Mme Catherine BOUVIER
Présidente,

Mme Sylvie PERRADIN
Secrétaire,